

Por último, las comunicaciones presentadas también son objeto de publicación en este volumen. Los temas han sido variados, así:

– «Hacia un nuevo concepto de laicidad», por la profesora Irene Briones, titular de Derecho Eclesiástico del Estado de la Universidad Complutense de Madrid, pp. 129-159.

– «La crisis de la laicidad: el debate actual en Italia y Francia», por Gaia Marani, profesora de Derecho Eclesiástico del Estado en la Universidad de Florencia, pp. 161-177.

– «Dialéctica entre confesionalidad y laicidad en la Constitución de 1812», por Ricardo García, profesor asociado de Derecho Eclesiástico del Estado en la Universidad Autónoma de Madrid, pp. 179-195.

– «Laicidad y enseñanza: problemas actuales», por los profesores Isidoro Martín, catedrático de Derecho Eclesiástico del Estado de la Universidad Autónoma de Madrid, y Gloria Moreno Botella, titular de Derecho Eclesiástico del Estado en la misma Universidad, pp. 239-251.

El apéndice trata de ser un pequeño homenaje póstumo al profesor Aranguren, que participó con entusiasmo en el «Workshop» dedicado a «Las sectas en la sociedad posmoderna: aspectos sociales y jurídicos», cuyas actas no fueron publicadas y en el que Aranguren, con la brillantez que le caracterizaba, disertó sobre «El problema de la privatización de la religión». Sirvan estas líneas para conservar vivo su recuerdo.

En términos generales podría decirse que las actas de estas jornadas ponen de manifiesto un planteamiento de trabajo científicamente serio y profundo como siempre sucede con todo aquello en lo que está implicado el profesor Goti cuya labor constante de trabajo investigador queda patente a lo largo de su vida universitaria.

Quizá la estructura interna no sea la más adecuada. Efectivamente, al lector le resulta imposible saber si el objeto de su lectura ha sido desarrollado en una ponencia, en una mesa redonda o en una comunicación. Máxime si tenemos en cuenta que ni la profundidad dada por cada autor al tema asignado ni la extensión de los trabajos responden a unos criterios fijados de antemano o, al menos, no respetados, que permitan resolver esa cuestión por sí mismo. En cualquier caso el interés del objeto de estudio elegido y su adecuado enfoque hacen de la lectura del libro un ejercicio aconsejable.

MARÍA JOSÉ VILLA

JEUFFROY, B.; TRICARD, F. (sous la direction de), *Liberté religieuse et régime des cultes en droit français*. Textes, pratique administrative, jurisprudence, avec la collaboration de J.P. Durand, O. Echappé, M. Gandouly, M. Guillaume, Y. Salaün, J. Vacherot. Paris, Cerf, 1996, 1243 pp.

La France connaît plusieurs régimes civils des cultes: le régime de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, le statut local d'Alsace et de Moselle et les régimes spéciaux d'outre-mer. Ils ont fait l'objet de présentations (voir par exemple,

F. Messner, *Régime de cultes*, in *Juris-classeur administratif*, fasc. 230, 5, 1987, pp. 5 et s. et J. P. Durand, in P. Valdrini (dir.), *Droit canonique*, Paris, Dalloz, 1989, p. 526-731. Il manquait un instrument de travail présentant les sources législatives, réglementaires et donnant accès à des textes éparpillés dans les recueils et les ouvrages. Voilà qui est fait avec l'édition de ce gros volume de 1243 pages, paru aux éditions du Cerf et préfacé par l'ancien président de la Conférence des évêques de France, Mgr. Joseph Duval. En effet, le Conseil permanent de la Conférence épiscopale française a encouragé deux des membres de son secrétariat général à commercer un travail de documentation juridique avec quelques spécialistes. Ce qui, au début, devait être un petit recueil de textes est devenu, au fil des besoins évalués, un véritable compendium de référence en vue d'une utilisation par tous ceux qui doivent recourir au droit français des cultes.

L'ouvrage est structuré de telle sorte que sa consultation soit facile. Douze livres abordent les grands secteurs couverts par ce droit: les régimes des cultes, les diverses catégories d'associations culturelles, les édifices du culte, les congrégations, fondations et leur capacité, les régimes de l'enseignement privé, de la protection sociale, des libertés publiques, de l'exercice de la liberté de culte et de la liberté religieuse des personnes physiques. Dans chaque chapitre, les textes sont répartis en quatre catégories: les sources législatives, les sources réglementaires, les applications administratives et la jurisprudence. Bien entendu, les auteurs ont cherché à présenter tout le droit positif actuel dans cette matière (même si l'on doit noter l'absence de développement concernant l'aumônerie dans l'enseignement public en régime de séparation) en avertissant que les textes postérieurs à décembre 1995 n'y figurent pas, sauf des mises à jour renvoyant à des textes publiés avant le début octobre 1997. Mais, par les textes d'origine administrative et jurisprudentielle, un choix a été fait avec le souci de les relier aux sources présentées précédemment.

Cet ouvrage s'avérera vite indispensable pour tous ceux que le régime des cultes intéresse, en premier lieu, ceux qui l'appliquent, comme les communautés, les collectivités religieuses, les diocèses, les paroisses ou les collectivités de personnes exerçant une fonction civile et ayant à connaître de problèmes touchant ce régime des cultes. Mais, en second lieu, il intéressera les juristes, universitaires ou non, qui rencontrent ce droit dans le cadre de leur recherche ou de leur activité. L'ouvrage devrait être pratique, facile à consulter et pédagogique. En effet, ce secteur du droit est mal connu, voire peu connu. Il donne lieu à des déclarations approximatives. On appréciera donc que les auteurs aient accompagné la publication des textes de courts commentaires en vue d'informer le lecteur du contenu de textes sommairement restitués, de bibliographies, de points d'histoire à connaître ou de l'état actuel d'une situation. Ajoutons que les annexes permettent un accès rapide à la matière juridique contenue dans ce livre. Ainsi, peut-on retrouver un texte par sa classification par ordre chronologique ou par un index thématique.

Outre ce qui vient d'être dit plus haut, l'intérêt du livre se trouve dans le fait d'avoir présenté le droit français des cultes dans son ensemble, non pas seulement en ce qu'il touche le culte catholique mais aussi en publiant ou annotant les textes qui concernent les autres cultes et groupements religieux existant sur le territoire français. Par exemple, avec intérêt, trouvera-t-on là le décret du premier ministre

qui, en 1988, ouvrait la possibilité à un culte non catholique d'appuyer la demande d'une de ses communautés en vue de bénéficier du régime de reconnaissance légale de congrégation. De la même manière, sont publiés les textes récents répondant aux problèmes posés par le port de signes religieux dans les écoles ou les autorisations d'absence en raison de fêtes religieuses. Ces quelques exemples illustrent ce fait: jusqu'à une époque récente, sur le territoire français non concordataire, le régime des cultes issu de loi de séparation de 1905 encadrait l'activité des quatre anciens cultes reconnus, demandant une interprétation à partir des questions nouvelles que cette activité posait. Maintenant, l'existence d'autres groupes religieux dans l'espace public français et les questions qu'ils posent oblige à reprendre des parties du régime juridique des cultes, quelquefois connues, mais à nouveaux frais. C'est dire l'importance d'une publication donnant les moyens de travailler sur ce droit et d'en mieux comprendre la possible évolution.

PATRICK VALDRINI

MARTI GILABERT, FRANCISCO, *Iglesia y Estado en el reinado de Isabel II*, Ed. Eunat y Servicio de Publicaciones de la Universidad de Navarra, Pamplona, 1996, 284 pp.

El autor de esta interesante monografía es doctor en Filosofía y Letras y en Derecho Canónico y ha dirigido su investigación hacia la historia y es especialista en las relaciones de la Iglesia y el Estado. En esta obra estudia el reinado de Isabel II (1833-1868) que supuso la consolidación del régimen liberal y puso fin al absolutismo del anterior monarca Fernando VII. El momento histórico es uno de los más críticos de la Iglesia en España por el anticlericalismo que comenzando en las Cortes de Cádiz y desarrollado en el trienio liberal se afianza durante la regencia y el reinado de Isabel II.

Como señala el profesor José Luis Comellas en el prólogo de esta obra «En el caso de la vecina Francia, cuyos patronos se intentó imitar aquí con frecuencia al pie de la letra, la situación se presenta más clara y congruente: la Revolución ataca por igual a los tres pilares del Antiguo Régimen, la Monarquía, la Nobleza y la Iglesia. En España, y pese a ese bien demostrado prurito de imitación, no se midió a los tres pilares por el mismo raser y no hubo por consiguiente igualdad de trato». Evidentemente, la monarquía no fue suprimida. La nobleza perdió sus privilegios, pero conservó sus propiedades y rentas. La Iglesia fue la víctima que sufrió sin compensación alguna todas las consecuencias. Pero no deja de ser curioso que lo único práctico que del Antiguo Régimen heredaron nuestros liberales fuese el regalismo. No separación entre la Iglesia y el Estado, sino supeditación de la Iglesia al Estado.

El fallecimiento de Fernando VII en 1833 marcó el final de una época para la Iglesia en España y para la sociedad civil, y así el reinado de Isabel II, bien